



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17
Procurations : 02

Séance du 4 octobre 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHÉL, Rolf RIEDINGER, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Justine HEITZ « « à M. Michel URBAN.
Mme Corinne ROEHLLY a donné procuration de vote à Mme Pia JUNGER

ORDRE DU JOUR

2. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2019
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Personnel communal :
création d'un poste d'ATSEM ou d'adjoint d'animation en contrat aidé à temps non complet ou contractuel (remplacement d'un congé de maternité)
6. Paroisse protestante de Geudertheim-Bietlenheim : demande de subvention liée à des travaux au foyer paroissial
7. Acquisition de parcelles :
 - conjoints Gester de Weitbruch
 - M. René Krippleben de Geudertheim
8. Construction d'une école et d'un périscolaire « *maternelle* » : mission de maîtrise d'œuvre

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Patrick LUTZ, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2019

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 30 août 2019.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté avec **15 voix pour**
et 4 abstentions.

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

16/09/19	Conseil CCBZ
17/09/19	Réunion chantier Gaz – Coteau du soleil
18/09/19	Jury Architectes
19/09/19	Réunion piste cyclable
20/09/19	Rencontre cabinet d'architectes Larché-Metzger
24/09/19	Mutualisation CCBZ
	Réunion périscolaire
26/09/19	Réunion de chantier Ligue Alsace et entreprise FRITZ
	Éclairage terrain de foot
30/09/19	Bureau CCBZ
01/10/19	Rencontre enseignantes école maternelle
02/10/19	Rencontre groupe Belgique → environ 30 personnes
	- Aire de remplissage – coulées d'eaux boueuses
03/10/19	Chantier piste cyclable
	Réunion CCBZ

Agenda :

05/10/19	Passation de commandement
09/10/19	Visite école maternelle de Batzendorf
	Association Foncière
10/10/19	Commission bâtiments
14/10/19	CCAS
17/10/19	Commission scolaire
19/10/19	Soirée vétérans FCG
31/10/19	Soirée Halloween
02/11/19	Soirée Halloween Jeunes Parcours de santé
08/11/19	Prochain conseil municipal

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE **05/07/2019 ET LE 30/08/2019**

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 19 R0012	M. Sébastien PANIZZA & Mme Anne-Sophie SERVE 3 rue du Frankembourg 67450 MUNDOLSHEIM	Rue des Petits Champs Section 3 / Parcelle 1, 5, 7, 8, 9	Construction d'une maison individuelle	18/07/2019
PC 067 156 19 R0011	M. et Mme BEHR Joseph 5 route de France 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS	95 rue du Général de Gaulle Section 06 / Parcelle 120	Construction d'une maison individuelle	22/07/2019
PC 067 156 19 R0009	Société NBG 19 rue du Commerce 67550 VENDENHEIM	8 rue des Meuniers Section 36 / Parcelle 167	Construction d'un bâtiment d'activités	31/07/2019
PC 067 156 19 R0013	Mme Claire HAUSER 23 rue du Général de Gaulles 67170 GEUDERTHEIM	21 rue du Général de Gaulle Section 12 / Parcelle 210	Construction d'une maison d'habitation	31/07/2019
PD 067 156 19 R0009	Sté AMELOGIS 11, Rue du Marais Vert 67084 STRASBOURG	10, Rue des Cerisiers Section 45 / Parcelles 405,407,408	Démolition d'une maison et des écuries	29/08/2019

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

07/09/19 Permanence mairie
18/09/19 Jury Architectes
 Commission communication
28/09/19 Permanence mairie

c. Marianne PETER

14/09/19 Permanence mairie
16/09/19 Réunion CCBZ
18/09/19 Jury Architectes
19/09/19 Municipalité
Courant } Accompagnement d'une personne à la gendarmerie pour dépôt de plainte, suite à
septembre } une agression
 } Différents échanges avec le curateur de l'agresseur et passation du dossier CESU.
03/10 Municipalité

d. Béatrice TREIL

06/09/19 Rendez-vous avec la Sté Pro Alsace 3D pour nettoyer le clocher de l'église protestante
07/09/19 Célébration du mariage Schneider
16/09/19 Conseil CCBZ
18/09/19 Désherbage avec les ouvriers communaux
 Commission Communication
19/09/19 Municipalité
20/09/19 Rencontre cabinet d'architectes Larché-Metzger
21/09/19 Permanence mairie
23/09/19 Réunion SCOTAN à Hoerd
25/09/19 Rdv avec M. HIBOU pour dessoucher la parcelle appartenant à la commune rue des Potagers – plantée de peupliers
 Rdv avec M. Damien Steiner qui s'occupe d'un composteur collectif
03/10/19 Municipalité
 Commission Aménagement
04/10/19 Rdv avec Pro Alsace 3D pour le clocher de l'église protestante
 Conseil municipal

e. Jean-Luc JOACHIM

18/09/19 Jury Architectes
20/09/19 Rencontre cabinet d'architecte Larché-Metzger
03/10/19 Municipalité
 Commission Aménagement

f. Yves OHLMANN

06/09/19 RDV relatif à la location du Waldeck
25/09/19 RDV avec Mme Dufils
30/09/19 Démontage chapiteau
02/10/19 Réunion bureau Comité de Fêtes
04/10/19 Préparatif de la salle polyvalente pour la passation de commandement de la section des sapeurs- pompiers de Geudertheim

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs	Prix fixé
01	M. Sébastien GLASSEN 32, Rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	32, Rue du Général de Gaulle	01-107/6 01-108/6 01-109/6 01-111/6	2,94 ares	M. Ali AMRICH 41, Rue Nationale 67800 BISCHHEIM	160 000 €
02	GB Patrimoine 17, Rue du Traineau 67720 HOERDT	18, Rue du Moulin	05-009	10,39 ares	M. Maxime TRINKAUS et Mme Ilona WERLE 72, Rue principale 67500 WEITBRUCH	157 000 €
03	M. Mathieu KIEFER 8, Rue des Prés 67170 GEUDERTHEIM	8, Rue des Prés	43-540/227	5,65 ares	M. et Mme David HUYHN 6, Rue du Général Leclerc 67300 SCHILTIGHEIM	230 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** de ne pas faire valoir son droit de préemption** pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5a. Personnel communal :

création d'un poste faisant fonction d'ATSEM en contrat aidé à temps non complet (remplacement d'un congé de maternité)

Mme Eda KIEFFER, ATSEM principal de 2^{ème} classe, a fait savoir qu'elle était enceinte et que son état de santé ne lui permettra pas d'assurer sa fonction jusqu'au congé prénatal.

M. le Maire propose la création d'un poste faisant fonction d'Atsem à temps non complet à raison de 30/35° en contrat aidé « *parcours emploi compétences* » pour palier à toute éventualité pour le remplacement de cet agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** de créer** un poste faisant fonction d'Atsem à temps non complet à raison de 30/35° en contrat aidé « *parcours emploi compétences* » à compter du 7 octobre 2019.

*** d'autoriser M. le Maire** à signer avec Pôle Emploi tous les documents liés à cette embauche.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5b. Personnel communal :

Création d'un poste d'adjoint d'animation pour des remplacements ponctuels à temps non complet

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu du nombre important d'enfants fréquentant les périscolaires *Les Pitchouns* et *Les Loustics*, qu'au vu des arrêts de travail pour raison de santé de certains agents, il y a lieu de prévoir l'embauche d'une personne supplémentaire. Cet

agent remplira les fonctions d'adjoint d'animation polyvalent en qualité de contractuel à temps non complet à raison de 20/35°.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide :**

*** de créer** un poste d'adjoint d'animation polyvalent pour les périscolaires *Les Pitchouns* et *Les Loustics* à temps non complet à raison de 20/35° en qualité de contractuel à compter du 7 octobre 2019 pour des interventions ponctuelles.

Les attributions consisteront à :

- l'animation du périscolaire « *les Pitchouns* » et/ou « *les Loustics* »
- la surveillance des enfants
- la distribution des repas et/ou des goûters
- l'entretien et veille à l'état de propreté des locaux du périscolaire
- effectuer toutes les tâches se rapportant à cet emploi.

La durée hebdomadaire de service rémunérée est fixée à 20/35°.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Paroisse protestante de Geudertheim-Bietlenheim : demande de subvention liée à des travaux au foyer paroissial

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir réceptionné en date du 7 juin 2019 une demande d'aide financière transmise par le Président du Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Geudertheim-Bietlenheim pour la réalisation de travaux au foyer paroissial.

M. le Maire expose que

- le conseil presbytéral de la paroisse de Geudertheim-Bietlenheim a obtenu en date du 9 juin 2017 un permis de construire relatif à l'extension du foyer paroissial ; d'après le courrier réceptionné le 7 juin 2019, le début de travaux est envisagé au second semestre 2019
- par conséquent, les travaux englobent :
 - * l'extension du foyer existant par l'adjonction d'une véranda
 - * la mise aux normes des sanitaires avec réalisation d'un accès PMR avec rampe d'accès
 - * la rénovation de la cuisine
 - * l'installation d'un chauffage air/eau
 - * l'aménagement d'un parking de 33 places de stationnement.

M. le Maire propose de participer financièrement à hauteur de 10 % aux travaux de rénovation et de réhabilitation du foyer existant et également :

- * à la mise aux normes des sanitaires avec réalisation d'un accès PMR avec rampe d'accès
- * à la rénovation de la cuisine
- * à la rénovation du chauffage.

Le versement de la participation financière communale aux travaux sera réalisé sur présentation des factures définitives.

Néanmoins, il propose de ne pas participer financièrement ni aux travaux d'extension du foyer existant par l'adjonction d'une véranda, ni à l'aménagement d'un parking de 33 places de stationnement, tel que prévu au sein du parc entourant l'église.

M. le Maire émet un avis réservé quant à l'aménagement d'un parking de 33 places de stationnement au regard de l'emplacement prévu. Il serait dommage de rogner les espaces verts situés aux abords de l'église, le site étant plutôt un endroit propice à la mise en valeur d'un espace paysager.

Il propose de rencontrer le Président du conseil presbytéral de la paroisse protestante pour discuter de vive voix de certains points restés en suspens ; ce dernier sera invité, par courrier, à prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- * **de participer financièrement** à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement portant sur les travaux de rénovation et de réhabilitation du foyer existant, de mise aux normes des sanitaires avec réalisation d'un accès PMR avec rampe d'accès, de rénovation de la cuisine et du chauffage.

ADOpte A L'UNANIMITE

7a. Acquisition de parcelles : consorts GESTER de Weitbruch

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Consorts GESTER de Weitbruch souhaitent rétrocéder leur parcelle cadastrée section 18 N°76 d'une contenance de 3,53 ares à la Commune de Geudertheim à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section 18 N°76 d'une contenance de 3,53 ares à l'euro symbolique aux consorts GESTER de Weitbruch
- * **décide** de réaliser la transaction par acte administratif
- * **désigne** Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte, M. le Maire faisant alors fonction de Notaire
- * **autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette transaction.

ADOpte A L'UNANIMITE

7b. Acquisition de parcelles : consorts GESTER de Weitbruch et M. René KRIPPLEBEN de Geudertheim

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- M. René KRIPPLEBEN de Geudertheim souhaite rétrocéder sa parcelle cadastrée section 18 N°204 d'une contenance de 8,32 ares au prix de 70 €/are, représentant un montant total de 582,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section 18 N°204 d'une contenance de 8,32 ares au prix de 70 €/are, représentant un montant total de 582,40 €
- * **décide** de réaliser la transaction par acte administratif
- * **désigne** Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, à représenter la Commune pour la signature de l'acte, M. le Maire faisant alors fonction de Notaire
- * **autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette transaction

* *dit que* les crédits nécessaires au paiement de la transaction sont inscrits au budget primitif 2019 – section d'investissement – programme 147 « acquisition de terrain » - article 2111 « terrains ».

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » : mission de maîtrise d'œuvre

M. le Maire expose la procédure de consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle ».

Le premier avis d'appel à la concurrence a été publié le 6 mars 2019 : au BOAMP et sur le site www.alsacemarchéspublics.eu pour le concours de maîtrise d'œuvre.

46 dossiers ont été réceptionnés. Avant d'être soumis aux membres du jury de concours en date du 16 mai 2019, ils ont été analysés, au préalable, par Mme Annick RUEF, assistant à maître d'ouvrage de la société SAMOP.

Au regard du nombre de dossiers de candidatures, le jury a écarté les candidatures ne présentant pas toutes les compétences demandées dans le cadre du présent avis ou dont les garanties et capacités professionnelles, techniques, économiques et financières étaient insuffisantes. Le jury a retenu les équipes suivantes :

- ▶ TEKTON Architectes
- ▶ LUCQUET Architectes
- ▶ SARL LARCHÉ METZGER

Le deuxième avis d'appel à la concurrence a été publié le 14 juin 2019 à destination des 3 cabinets retenus les invitant à transmettre une esquisse et leur meilleure offre.

Les 3 cabinets d'architectes ont répondu favorablement à l'offre et dans les délais impartis. Le jury de concours s'est réuni le 18 septembre 2019 pour ne retenir plus qu'un seul et unique cabinet d'architectes. Le jury a procédé à l'analyse anonyme des projets en se fondant sur les critères suivants :

- compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et au planning
- qualité de la réponse au programme et à ses exigences fonctionnelles
- qualité et respect des choix techniques
- qualité architecturale et de l'insertion urbaine dans le site.

Le choix du jury s'est porté sur le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER de Strasbourg pour lui confier la mission de maîtrise d'œuvre.

Le montant des honoraires pour cette mission se chiffre à 15,45 % du coût de l'opération, après négociation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte** du déroulement de la consultation liée à la mission de maîtrise d'œuvre
- **retient** le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER de Strasbourg pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle »
- **prend acte** du montant des honoraires s'élevant à 321 360 € H.T. pour la mission de maîtrise d'œuvre, soit 15,45 % du coût de l'opération – montant forfaitaire bloqué pour toute la mission
- **autorise M. le Maire** à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER de Strasbourg et tous les documents afférents à cette affaire
- **charge M. le Maire** à solliciter plusieurs banques afin d'avoir une idée des taux d'intérêts pratiqués

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 4 Octobre 2019

Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 17

Procurations : 02

Séance du 4 octobre 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolf RIEDINGER, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Justine HEITZ « « « à M. Michel URBAN.

Mme Corinne ROEHLLY a donné procuration de vote à Mme Pia JUNGER

Divers

Travaux éclairage public

Les dernières « boules » ont été remplacées par les agents communaux. Par conséquent, il n'y en a plus à Geudertheim, toutes ont été remplacées par un éclairage « led ». Dans la foulée, le service technique a réalisé l'extension de l'éclairage au niveau de la rue des vignes et de la rue des potagers.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 4 Octobre 2019
Le Maire

